



*Bulletin Municipal Officiel*

# NEUILLY-EN-THELLE

**Du 8 au 10 mai 2014**

**Exposition**



**1914-1918**

***l'Oise se souvient***

**Jeudi 8 mai : 11h00 à 17h00**

**Vendredi 9 mai : 09h00 à 12h00**

**Samedi 10 mai : 09h00 à 12h00**

**2014**

Mesdames, Messieurs,  
Chers Concitoyens,  
Voici le premier bulletin communal du nouveau Conseil Municipal élu en mars dernier.

L'équipe sortante, forte de 18 élus dispose d'une majorité confortable pour mener à bien ses projets.

L'équipe minoritaire comporte cinq élus qui pourront jouer leur rôle au sein du Conseil Municipal.

Il faut continuer à améliorer les conditions du bien vivre à Neuilly-en-Thelle.

Nous avons mandaté l'Assistance Départementale aux Territoires de l'Oise (ADTO) pour piloter la réalisation prochaine de la route de Morangles entre la salle des sports et la déviation. Des places de stationnement supplémentaires seront aménagées sur le parking du collège.

L'avant-projet définitif pour la construction du complexe destiné aux enfants Place Tiburce Lefèvre est adopté.

Le coût global études et construction est estimé à 2 815 826 Euros hors taxe. Il a été proposé au Conseil Municipal le 5 juin dernier.

Le permis de construire a été déposé début août.

Il s'agit d'un projet ambitieux dont nos enfants ont besoin pour leur prise en charge en dehors des heures scolaires et une partie des vacances.

Il permettra d'étendre leur prise en charge, tant au niveau de la restauration que des activités qui seront proposées.

Cet ensemble idéalement situé sera plus accessible pour les parents. Il comprendra une liaison douce entre la rue Driard et la place Tiburce Lefèvre.

Il faut maintenant obtenir un subventionnement maximal.

Nous y travaillons.



J'espère que le projet de réforme territoriale en cours n'aura pas un effet défavorable à cet égard.

Nous continuons à agir pour la sécurité des habitants.

Dans le cadre de La Zone de Sécurité Prioritaire, un dispositif de vigilance citoyenne se met en place avec la collaboration de la Gendarmerie Nationale.

Il sera complété par la mise en place d'une vidéo-protection des zones publiques sensibles.

Notre projet présenté en novembre 2013 vient d'être complètement validé par les autorités préfectorales et sera subventionné à hauteur de 30 000 euros dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

La rentrée scolaire a vu la mise en place des nouveaux rythmes scolaires avec la scolarisation des élèves le mercredi matin et la mise en place d'activités périscolaires complémentaires menées par la commune : les Temps d'Activités Périscolaires (TAPS).

Nous y travaillons depuis plusieurs mois.

Le décret ministériel du 6 mai dernier permet à titre expérimental, en principe pour trois ans, de regrouper les TAPS sur une après-midi.

Enseignants, parents d'élèves et élus

membres des Conseils d'Ecole ont opté pour cette solution et choisi le vendredi après-midi.

Les services de l'Education nationale nous ont donné leur accord.

Cette mise en place mobilisera nos personnels du Pôle Animation Jeunesse, de la bibliothèque et de la salle des sports ainsi qu'un intervenant pour l'initiation en informatique.

Les différentes animations communales, très appréciées, seront maintenues : récompenses pour les résultats et actions au sein des associations, fête des enfants, fête foraine, fête de la Saint Jean, salon du livre et marché de Noël.

Elles sont complétées par les manifestations comme les brocantes organisées par le Foyer Culturel, l'exposition de métiers d'art et le forum des associations organisés par le syndicat d'initiative par exemple.

Les performances de l'Association Sportive de Neuilly-en-Thelle méritent d'être soulignées, notamment le maintien de l'équipe senior en national 3.

Je félicite le Judoka Loic KORVAL, originaire de Neuilly-en-Thelle pour son titre de Champion d'Europe des moins de 66kg et sa quatrième place aux championnats du Monde.

Je remercie tous ceux qui concourent à la vie communale : Adjoints et Conseillers Municipaux, Collaborateurs municipaux, Membres des Associations Sportives et Culturelles.

Que Neuilly-en-Thelle continue grâce à eux à être une localité où il fait bon vivre.

Gérard AUGER  
Maire de Neuilly-en-Thelle,  
Conseiller Général



**Editions NORSUD**  
2, rue René Cassin - ZI La Haute Borne  
80136 RIVERY

**Tél. 03 22 89 02 02**

S.A.S. au capital de 154.800 F  
RCS B 334 029 808

© TOUTE REPRODUCTION INTERDITE

**Edition 2014**  
**BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL**  
**NEUILLY-EN-THELLE**

Tél. : 03 44 26 86 66 - Fax : 03 44 26 86 60

DEPARTEMENT DE L'OISE

**Publicité** : Éditions NORSUD • **Dépôt légal** : 3<sup>ème</sup> trimestre 2014  
**Création et Impression** : Éditions NORSUD - RIVERY - Tél. : 03 22 89 02 02 - Fax : 03 22 89 45 26  
E-mail : [contact@editionsnorsud.fr](mailto:contact@editionsnorsud.fr) • Site internet : [www.editionsnorsud.fr](http://www.editionsnorsud.fr)

# Travaux 2014

## Réalisation et entretien

### VOIRIE

**Entretien et réalisations :** Les travaux de remise en état de la chaussée route de Morangles, de la salle des sports au rond point RD929 seront réalisés pour un montant de 359 931 € TTC (étude de l'Assistance Départementale aux Territoires de l'Oise).

**Les travaux courants d'entretien** des voies actuelles ont été réalisés pour un montant de 37 597 € par l'entreprise SYLVAIN JOYEUX (groupe COLAS) retenue par la Centrale d'Achat Public de l'Oise (CAP'OISE).

### BÂTIMENTS PUBLICS :

• **Mairie :** Couverture et remplacement d'une fenêtre de toit velux réalisés : 10 136 € TTC (entreprises HORN et ESNAUT), remplacement de la porte du garage : 5 568 € TTC (CAP'OISE), deux portes d'entrée : 13 194 € TTC (CAP'OISE).

### BÂTIMENT POMPIERS :

• **Toiture première tranche** (SOCIÉTÉ HORN) : 4 576 € TTC.

### TRAVAUX DANS LES ECOLES :

• **École Léonard de Vinci :** peintures pour un montant de 13 400 € TTC (CAP'OISE).

• **École Claude Debussy :** peintures pour un montant de 7 750 € TTC (CAP'OISE).

• **École Georges Brassens :** réfection des sols intérieurs (CAP'OISE) et jeux extérieurs (SPORTS FRANCE) : 31 912 € TTC.

### SALLE DES SPORTS ET TENNIS :

• **Réfection complète de l'éclairage des salles** (CAP'OISE) : 34 110 € TTC.

• **Tennis extérieurs :** Réfection des courts (SOCIÉTÉ EUROSPTS) : 17 900 € TTC.

### ÉGLISE :

• **Mise aux normes du paratonnerre** (SOCIÉTÉ NAMIAS) : 11 548 € TTC,

• **Nettoyage du grenier** (ATTITUDE CORDE) : 8 000 €,

• **Sécurité alarme et éclairage de sécurité** (SOCIÉTÉ DACHÉ) : 8 524 € TTC,

• **Couverture :** 2 227 € TTC.



## Entretien de l'église

Après la réfection du chauffage, des orgues, la pose de nouvelles cloches, c'est un grand nettoyage du clocher qui a été réalisé au printemps. Malgré la pose de grillages, les pigeons ont eu tout le loisir, sur des centaines d'années, de couvrir de déjections le clocher et le plancher supérieur, au point qu'il soit devenu nécessaire d'intervenir. Ce type de travaux n'étant pas sans risques pour la santé de l'opérateur, une entreprise spécialisée dans les travaux difficiles ou dangereux a été missionnée. L'accès par l'escalier en colimaçon très étroit a rendu ce travail fastidieux et quelques surprises sont aussi apparues : sous les déjections, des pièces de bois, des gravats, étaient cachés, abandonnés par les entreprises au fil des ans. Au final, Olivier Lobel, de la société Attitude Corde a pu retirer avec son assistant et à la force des bras 550 sacs de 35 kg, ce qui représente deux bennes industrielles de 11 m<sup>3</sup> en deux semaines.

Prochaine étape : le démoussage des chêneaux et le remplacement de quelques ardoises ; rien de bien alarmant pour ce bâtiment décrit comme sain par les services spécialisés, mais la hauteur est là, rendant l'intervention particulièrement technique et délicate.

Bertrand Vasseur

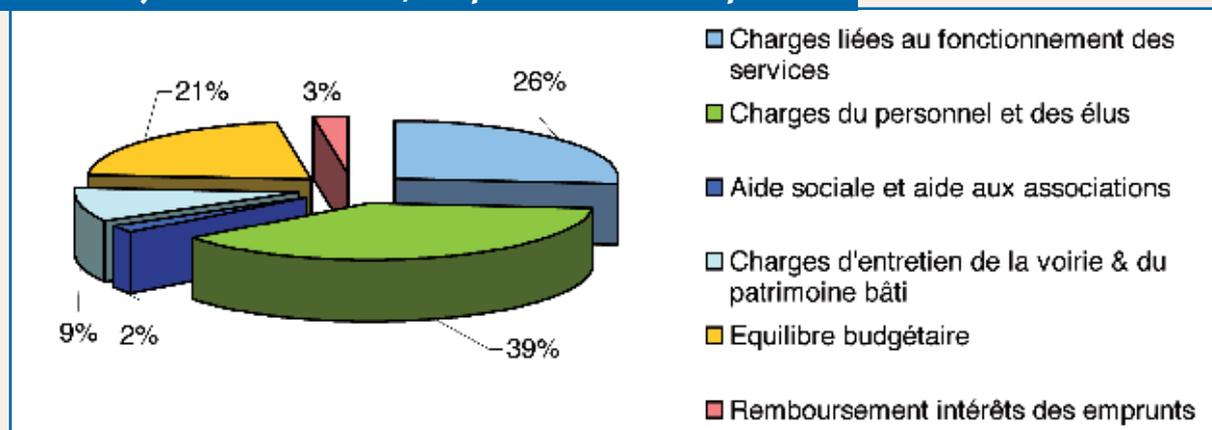
# ➤➤ Présentation du *budget*

## ▸ Section de fonctionnement

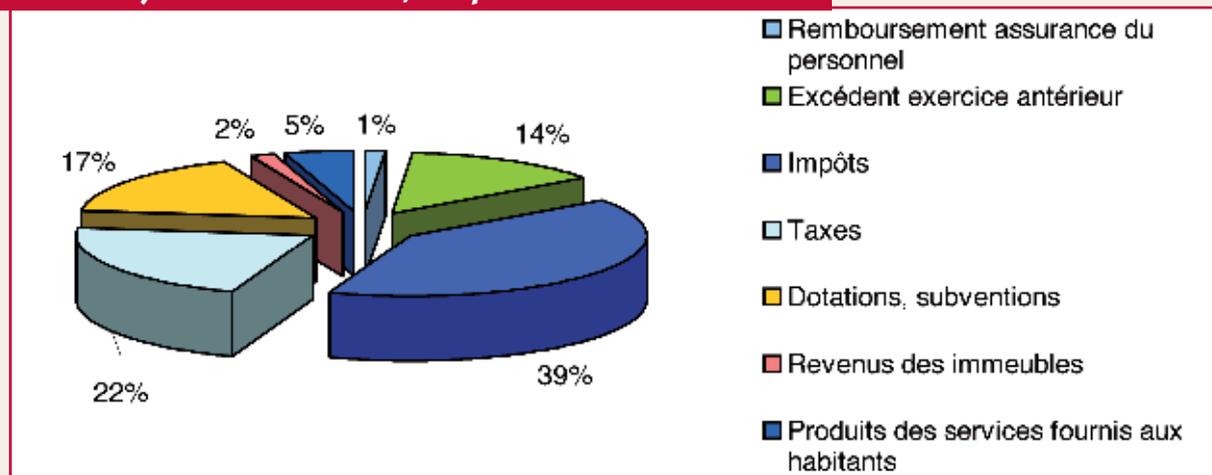
Dépenses	
Charges liées au fonctionnement des services	890 800 €
Charges du personnel et des élus	1 294 930 €
Aide sociale et aide aux associations	72 500 €
Charges d'entretien de la voirie & du patrimoine bâti	319 700 €
Equilibre budgétaire	724 970 €
Remboursement intérêts des emprunts	86 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 389 000 €</b>

Recettes	
Remboursement assurance du personnel	50 700 €
Excédent exercice antérieur	457 788 €
Impôts	1 370 000 €
Taxes	732 740 €
Dotations, subventions	563 010 €
Revenus des immeubles	51 400 €
Produits des services fournis aux habitants (Centre de Loisirs, cantine) & Remboursements des sinistres / Produits exceptionnels	163 362 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 389 000 €</b>

## ▸ Section de fonctionnement / Répartition des dépenses



## ▸ Section de fonctionnement / Répartition des recettes

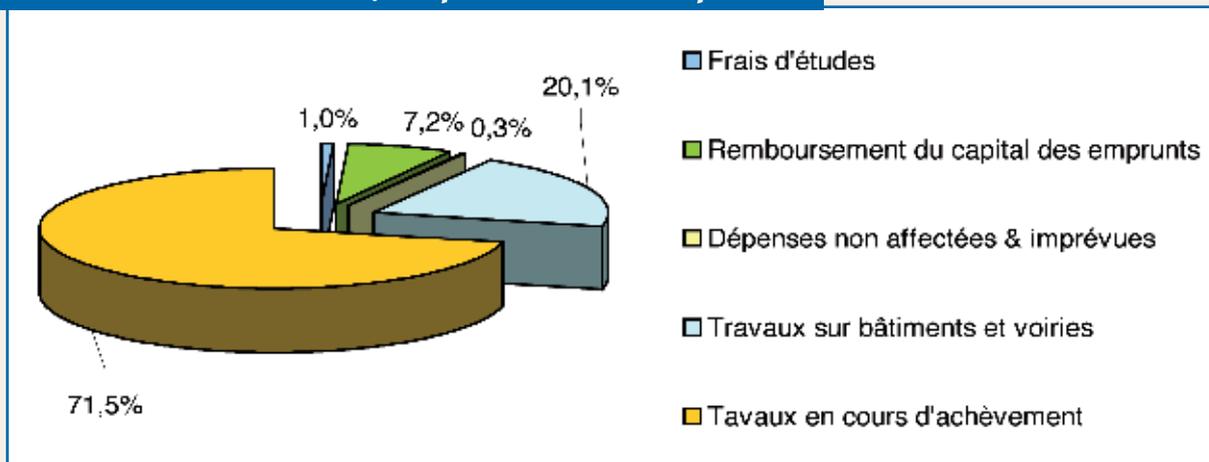


## Section d'investissement

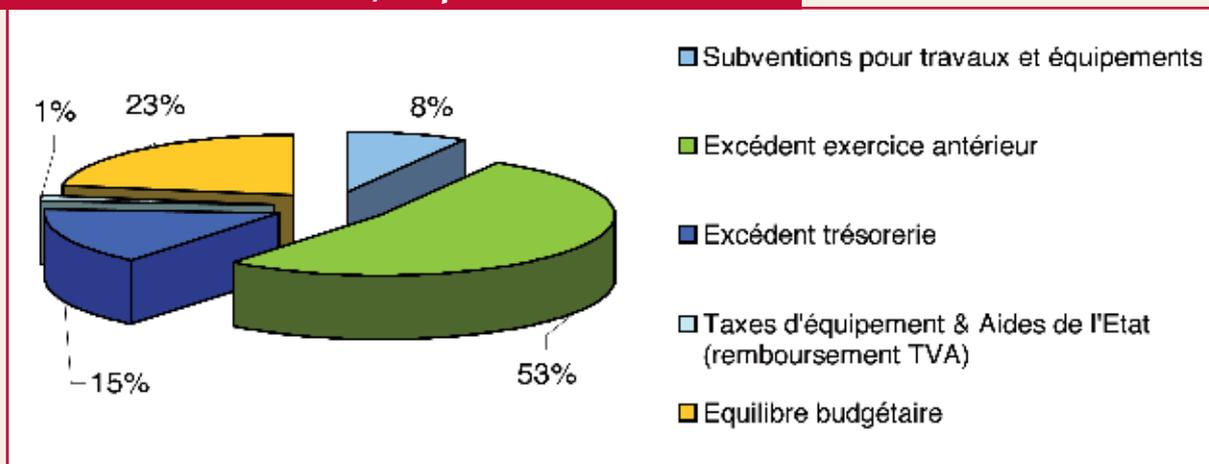
Dépenses	
Frais d'études	31 000 €
Remboursement du capital des emprunts	232 980 €
Dépenses non affectées & imprévues	9 500 €
Travaux sur bâtiments et voiries	650 820 €
Travaux en cours d'achèvement	2 315 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 239 300 €</b>

Recettes	
Subventions pour travaux et équipements	270 100 €
Excédent exercice antérieur	1 699 744 €
Excédent trésorerie	500 000 €
Taxe d'équipement & Aides de l'Etat (remboursement TVA)	44 486 €
Equilibre budgétaire	724 970 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 239 300 €</b>

## Section d'investissement / Répartition des dépenses



## Section d'investissement / Répartition des recettes



# » L'actualité du PAJ

## LE PÔLE ANIMATION ET JEUNESSE (PAJ)

### Rappel de fonctionnement

L'équipe du PAJ est composée de 5 personnes titulaires de la fonction publique : une responsable de Pôle et quatre animatrices expérimentées.

Le pôle animation et jeunesse se décline autour de cinq types de service bien distincts :

#### 1. le périscolaire

#### 2. le centre de loisirs sans hébergement

Pour ces deux services, le public concerné est composé des enfants âgés de 6 ans à 12 ans dans l'année civile. En effet, la structure même de nos locaux actuels ne permet pas d'accueillir une autre tranche d'âge. Le projet de construction voté et porté par la municipalité depuis de nombreux mois est en cours de finalisation, la réalisation verra le jour en 2016.

#### 3. la cantine

Nous rappelons l'obligation d'inscrire **ou de réinscrire** les enfants chaque année et de retourner le calendrier en temps et en heure afin que les enfants puissent déjeuner les midis.

#### 4. les centres de vacances

#### 5. les TAPS (Temps d'Activités Périscolaire)

##### Les modalités d'inscription

Les inscriptions pour tous ces services se font impérativement auprès de la responsable du PAJ dont les bureaux sont situés dans l'école Debussy - Téléphone : 09 64 18 49 87

## BILAN ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014 EN CHIFFRES

Pour la rentrée 2013/2014 il y a eu 220 enfants inscrits à la cantine, dont 95 pour l'école primaire De Vinci, 81 pour l'école primaire Debussy et pour la maternelle Georges Brassens : 31 en grande section, 8 en moyenne section et 5 en petite section.

**Périscolaire** : 93 enfants inscrits dont :  
43 pour l'école De Vinci et 50 pour l'école Debussy

L'accueil de loisirs du mercredi totalise quant à lui 58 enfants inscrits.

Faites confiance  
à vos annonceurs  
Réservez-leur vos achats

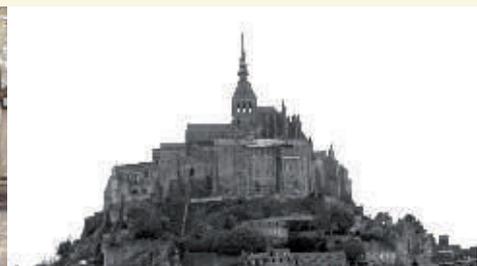


**DACHÉ Philippe**  
**ELECTRICITE GENERALE**

Particuliers & Professionnels  
Dépannage - Neuf & Rénovation  
Chauffage - Interphone  
Eclairage public

15 ter, rue Desnosse Mathieu  
60250 BALAGNY-SUR-THÉRAIN  
Tél. : 03 44 56 18 98 / Port. : 06 07 04 66 53

### 3 : un chiffre essentiel dans la mise en œuvre du Projet Educatif Local



3 c'est le nombre de minibus conduits par les agents communaux du PAJ pour gérer les déplacements pendant les camps d'ados (11-15 ans).

En effet, ce moyen de locomotion, choisi depuis 3 ans, a été utilisé pour 2 séjours phares en 2014 :

- Pelvoux du 24 février au 01 mars
- Normandie du 21 au 25 avril.

Par rapport au transport en car, il permet :

- Une plus grande souplesse dans la gestion des plannings
- Une réactivité pour une adaptation des activités en fonction des réalités (pour exemple : musée à la place de la plage en cas de pluie)
- Une relation privilégiée entre l'animateur conducteur et le petit groupe qu'il gère (l'espace clos du minibus permet cela).

En plus de l'intérêt pédagogique ce choix permet de maîtriser les coûts des séjours, (la location des minibus est moins onéreuse que la mobilisation d'un car avec chauffeur sur une semaine).

Il est à noter que ce fonctionnement ne peut être mis en place sur notre commune que grâce à la qualification de nos 3 animatrices et à leur démarche volontaire.

Et ce toujours dans le cadre du PEL dont la finalité s'articule autour de 3 points :

- Permettre aux jeunes de développer le droit à la culture, au savoir et à la connaissance

• Etre acteur de sa vie  
• Renforcer la solidarité.  
Il se décline notamment au travers des 3 objectifs suivants :

- Développer l'autonomie du jeune
- Apporter et faire découvrir de nouvelles activités
- Favoriser le respect entre les individus ainsi que du matériel

C'est pour cela que l'équipe d'animation s'attache à proposer des séjours où les jeunes sont acteurs notamment en participant à la confection des repas.

Une vigilance est aussi faite sur les activités proposées.

3 exemples sur le séjour de Pelvoux en plus du ski le matin :

- Sortie raquettes
- Piscine
- Repas et veillée dans un igloo.

3 exemples sur le séjour en Normandie :

- Visite du Mont Saint Michel
- Visite des îles Chausey (traversée en ferry)
- Zoo de Champrépus.

La commune propose des camps d'ados éducatifs éloignés autant que faire ce peut du domaine exclusif de la consommation et favorisant l'autonomie de nos jeunes.

*Caroline Bill, Maire adjoint  
chargée de la jeunesse  
et de la culture*



# BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE «COLETTE»

## Programme 2014/2015

### Activités régulières

(hors accueil public)

- **Accueil des classes**

- maternelles et primaires

- **Ateliers :**

- Bébés-lecteur (0 à 3 ans)

- Lundi de 10h30 à 11h30

- Lecture à haute-voix (7 à 12 ans)

- Vendredi de 17h00 à 18h00

- **Comités de lecteurs adultes, ados, jeunes.**

### En partenariat avec :

#### 1/ les bibliothèques du Thelle

##### Prix littéraires "LirEnThelle"

- Jeunesse (niveau primaire)

- ados (niveau collège)

- Adulte

#### 2/ La MDO (médiathèque départementale de l'Oise)

De septembre à novembre 2014

- **Résidence d'auteur de Polar** et ateliers d'écriture, public visé : ado/adulte

- **MAO** : musique assistée par ordinateur public visé ado/adulte

### Festival contes d'automne :

**dimanche 9 Novembre à 16h00**

avec Dom Herbert "de mémoire d'Hom" en duo avec Philippe Leroy musicien

### Salon du livre

**dimanche 30 novembre 2014 de 9h00 à 18h00**

En partenariat avec les bibliothèques du Thelle et la MDO

Thème : le polar

Concours de nouvelles policières

Concours de photos "mystère et lieux inquiétants".

### Autres :

> **Participation au forum des métiers** organisé par le collège Henry de Montherlant

> **Participations aux actions culturelles nationales.**

- En mars : printemps des poètes
- En octobre : "A vous de lire !"

> **Accueil des stagiaires de classe de 3<sup>ème</sup>** (entre autres).

Neuilly-en-Thelle accueillera Dom Herbert et Philippe Leroy dans le cadre du Festival des Contes d'Automne, le dimanche 9 novembre 2014 à 16h00 salle des fêtes de la mairie pour le spectacle «de mémoire d'hom». Réservations indispensables auprès de Martine Cauvain, responsable de la bibliothèque municipale, 10 rue Driard. Tél : 03.44.26.61.59.



# Fêtes et Cérémonies



22 septembre 2013

Fête du Sport



Cérémonie du 11 Novembre



7 décembre 2013

Salon du Livre



7 décembre 2013

Concert de Noël



14 décembre  
Marché de Noël



11 janvier Voeux du Maire



12 janvier  
Repas des Aînés



16 mars  
Cérémonie des récompenses





5 avril Fête des enfants



Cérémonie du 8 Mai



31 mai Fête communale





# »» *Savoir-vivre et civisme*

*La politesse, c'est convivial et simple comme Bonjour !*

La qualité de vie à Neuilly-en-Thelle satisfait le plus grand nombre, même si bien sûr tout est toujours perfectible. Cela tient à l'environnement en grande partie, mais aussi aux efforts de chacun. Malgré tout, il convient de rappeler quelques règles formulées pour le bien-être de la collectivité, qui sont des actes de bon sens mais aussi des arrêts, donc répréhensibles le cas échéant. Bien évidemment, cette liste n'est pas exhaustive...

- les travaux bruyants (réalisés à l'aide d'outils comme les tondeuses, tronçonneuses, etc.) ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les dimanches et jours fériés de 9h30 à 13h00. Tout bruit devra être évité de 22h00 à 7h00 (musique, aboiements, chants des animaux de basse-cour, moteurs, etc.)
- les souillures engendrées notamment par les déjections d'animaux devront être nettoyées sur l'espace public, par le maître du responsable de la nuisance.
- le contournement d'une interdiction (celle des horaires de la rue du 8-mai-1945 – sens interdit Place Charles Andrieu, par exemple) n'est pas acceptable.
- L'hiver, chaque habitant est responsable du déneigement ou déglacage du trottoir devant chez lui.

Finalement, ces règles, pour la plupart des personnes, sont si évidentes qu'il n'est nul besoin de les rappeler. L'éducation reçue des parents, puis individuellement forgée par la suite, suffit pour que tout se passe au mieux. L'exemple des adultes est d'une grande valeur, ainsi se garer le long d'une ligne jaune, à quelques mètres d'une place de parking, légitime chez les plus jeunes le non respect des règles. Le stationnement des véhicules ne peut se faire sur les trottoirs, passages protégés, etc. Tout le monde le sait bien.

Le respect, d'après le dictionnaire, est essentiellement basé sur l'estime de l'autre. L'individualisme prend le dessus depuis quelques années, mais tout peut rester compatible : on peut penser à soi en répondant au bonjour de l'autre, téléphoner sans penser qu'on est seul au monde, se garer au plus près mais utiliser son disque de stationnement... Devrait-on vraiment se poser la question de savoir ce qu'est la politesse ? Pour certains, il semble évident que ce soit le début du savoir-vivre en communauté, pour d'autres, beaucoup moins.

Entre adultes, des codes sociaux sont instaurés dès notre plus jeune enfance afin de rendre les relations humaines plus aisées. C'est l'enjeu de la politesse que de rendre agréable le rapport humain pour autrui mais aussi pour soi ; on est généralement traité de la façon dont on traite les autres... On reprend les enfants lorsqu'ils oublient un des « quatre mots magiques », « Bonjour, Au revoir, S'il te plait, Merci », sésames du monde social. Il semblerait qu'une fois adulte, ces simples mots, ne soient plus systématiquement utilisés. Combien vous répondent

lorsque vous dites bonjour en entrant dans un magasin ? On s'étonne alors que l'incivilité gagne du terrain. Même si parfois les formules de politesse peuvent manquer de sincérité (ça va ? : qui écoute vraiment la réponse ?), elles restent l'huile indispensable des rouages de la courtoisie. Enseignons donc la politesse aux enfants sans oublier de montrer l'exemple.

Mais que tous se rassurent, on regrette ce manque d'attention à l'autre, on parle beaucoup d'incivilité, cependant il y a moins de papiers de bonbons dans les cours d'écoles que de mégots dans les rues, on peut donc avoir bon espoir que les choses évoluent dans le bon sens.

*«La politesse coûte peu et achète tout».*

Michel de Montaigne (1533-1592)

Sylvie Vergniaud  
et Bertrand Vasseur

# PRESENTATION D'UN CCAS

## ET MISSIONS PRINCIPALES D'UN CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale anime l'action de prévention et de développement social dans la commune en étroite liaison avec les partenaires institutionnels (le Conseil Général, la CAF) et privés (monde associatif qui œuvre sur le plan caritatif et pour la lutte contre l'exclusion).

Il développe des actions spécifiques en partenariat avec les Associations locales afin d'améliorer le quotidien des habitants de Neuilly-en-Thelle.

Le CCAS est un établissement public, communal à caractère administratif.

Bien que rattaché à la commune, il a une autonomie de gestion. Il fonctionne avec son propre budget qui se compose de la subvention communale, les dons, les quêtes, legs, etc.

Cette instance accueille les personnes en difficulté pour les écouter, les accompagner, les aider et les orienter.

Le CCAS est dirigé par un Conseil d'Administration qui se réunit régulièrement. Son budget est voté par le Conseil Municipal.

A Neuilly-en-Thelle, commune de 3100 habitants, le Conseil d'Administration se compose de Monsieur le Maire qui est président du CCAS et de dix membres, cinq membres élus au sein du

Conseil Municipal et cinq membres extérieurs nommés par le Maire.

Au premier Conseil d'Administration du CCAS de la nouvelle mandature, un vice-président est élu à bulletin secret.

**Toutes les aides sont accordées sur justificatifs et soumises à conditions de ressources.**

Le CCAS de Neuilly-en-Thelle est en liaison permanente avec les Assistantes Sociales, la Conseillère en Economie Sociale et Familiale du Conseil Général, afin d'essayer de régler les problèmes financiers de familles en grande difficulté (loyers impayés, factures d'eau, GDF, EDF etc...) et le FDE (Fonds Départemental d'Energie) attribué par le Conseil général.

Le CCAS collabore aussi avec la CAF, les associations tutélaires et d'autres instances...

Il essaie de trouver des solutions avec les bailleurs sociaux (Opac, Oise Habitat, Picardie Habitat) pour les familles en impayés de loyer. Par exemple, le FSL (Fonds Solidarité Logement) peut être octroyé par le Conseil général.

Le CCAS est contacté également par la sous-préfecture pour les familles faisant l'objet d'une assignation pour impayés de loyer (enquête sociale).

Les familles rencontrant des problèmes beaucoup plus importantes sont dirigées systématiquement vers les Assistantes Sociales.

Le CCAS est également en liaison avec les professionnels du Service Autonomie en ce qui concerne l'APA (l'Allocation Personnalisée d'Autonomie) pour les personnes âgées et handicapées.

Les mardis, une permanence de l'Assistance Sociale du secteur a lieu à la Mairie de Neuilly-en-Thelle.

Les permanences de la Mission Locale pour les jeunes de moins de 26 ans ont lieu à la Mairie de Neuilly-en-Thelle le vendredi. Cela permet au CCAS de pouvoir orienter des jeunes qui ont malheureusement quitté le système scolaire dès 16 ans.



**- Réseaux aériens et souterrains haute et basse tension - Postes de transformation - Eclairage public et grands espaces - V.R.D. - Lotissements - Signalisation tricolore - Illuminations Festives**

Z.A.C. de MERCIERES - ZONE 3  
Avenue des Anciens de Flandre-Dunkerque  
B.P. 70329 - 60203 COMPIEGNE Cedex



Tél : 03 44 86 29 39 - Fax : 03 44 86 49 01

## AIDES LEGALES

### RSA :

(revenu de solidarité active)  
Instruction des dossiers – Pré-orientation pour le choix du référent (pôle emploi, AS ou CCAS).

### GESTION DU PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE :

(recensement des personnes de 65 ans et plus fragilisées. Plans canicules, plans grands froids).

### OBLIGATIONS ALIMENTAIRES :

Dossier rempli impérativement par le CCAS avec le concours des personnes qui doivent une obligation alimentaire (parents placés en maison de retraite, enfants demandant une obligation alimentaire à leurs parents etc...)

### EXPULSIONS :

Enquête administrative effectuée par la police dans le cadre de la prévention des expulsions de la commune)

Enquête pour le rapprochement familial avec l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) effectuée par la police municipale. Entretien avec les familles concernées.

### L'APA :

(Allocation Personnalisée à l'Autonomie). Cette allocation est octroyée par le Conseil général par rapport à la perte d'autonomie de la personne. Cette allocation s'adresse aux personnes de 60 ans et plus qu'elles soient à domicile ou en Maison de retraite. Ce

dossier peut-être complété avec l'aide du CCAS et adressé au Conseil général.

### MDPH :

(Maison Départementale des Personnes Handicapées). La constitution du dossier, complexe, peut être également renseigné avec l'aide du CCAS avant l'envoi à la Maison du Handicap au Conseil général.

### TELEALARME :

dossier qui peut être rempli et complété avec l'aide du CCAS concernant les personnes âgées de 65 ans et plus, document également adressé au Conseil général.

## AIDES FACULTATIVES

### AIDE ALIMENTAIRE :

L'association «Le Petit Plus», en partenariat avec la Banque alimentaire de l'Oise attribue un colis alimentaire tous les 15 jours sur une période de 3 mois (Une vingtaine de familles concernées).

### AIDE AU CHAUFFAGE :

sur la facture annuelle EDF-GDF. Somme octroyée à chaque fin d'année selon les ressources.

**Cette année les inscriptions pour l'aide au chauffage auront lieu en**

**mairie à compter du mois de septembre 2014 jusqu'au 05/12/2014. Après cette date aucune demande ne sera prise en compte.**

### SECOURS D'URGENCE :

au cas par cas.

### PORTAGE DE REPAS A DOMICILE :

le CCAS prend en charge l'adhésion annuelle au service de repas à domicile sur la commune.

Plusieurs associations existent proposant ce service de portage de repas à domicile.

*Toute personne qui demande une aide pour remplir ou compléter des dossiers administratifs concernant les prestations du Conseil Général ou autres instances peut s'adresser au CCAS de la commune.*

**Martine DELACOUR**

*Adjointe aux affaires sociales et au logement*

**Faites confiance  
à vos annonceurs  
Réservez-leur vos achats**

**SPÉCIALISTE EN PLATS CUISINÉS LIVRÉS**  
Collectivités et restaurants d'Entreprises



37, Rue des Vieilles  
76510 SAINT NICOLAS D'AYEORMONT  
Tél : 02 77 23 20 00 - Fax : 02 77 23 20 19

**CERISE & OLIVE**

# >> Liste des Associations

## SPORTS

### ■ A.S.N. HANDBALL

Pratique de l'éducation physique et des sports.  
Handball de compétition  
Président : GABRIEL Xavier  
Contact : 03 44 55 54 15  
Courriel : xpgabriel@orange.fr

### ■ ASSOCIATION LES ECURIES DU CAPTAIN BROWN

Ecole d'équitation  
Président : GAUTIER Jean  
Contact : Le Bois des Cauches  
60530 Neuilly-en-Thelle  
Tél : 03 44 26 55 60  
Port : 06 71 74 27 81  
Courriel : captainbrown@bbox.fr

### ■ COMITE DE COUREURS DU THELLE

Pratique du jogging et de la course à pied  
Président :  
LEZORAY Jean-Jacques  
Contact : 6 chemin des Mésanges  
60460 Blaincourt les Précy  
Tél : 06 23 13 33 64  
Courriel : ccthelle@free.fr

### ■ DOJO NEULLYSIEN

Activités sportives (arts martiaux)  
Baby-judo, judo, yoseikan-budo, body-combat,  
kick-boxing, musculation.  
Présidente : BOURGOIN Josette  
Contact : 2 Impasse Georges Sand  
60530 Neuilly-en-Thelle  
Tél : 06 86 54 75 15  
Courriel : dojoneuillysien@wanadoo.fr

### ■ FOYER CULTUREL

Arts plastiques, danse orientale, gymnastique, danse  
classique, éveil corporel, modern jazz, body sculp,  
judo/ju-jitsu, ping-pong, step, stretching postural,  
tennis et yoga.  
Président : BELLANDE Jean-François  
Contact : 26 Rue Jean Moulin  
60530 Neuilly-en-Thelle  
Tél : 03 44 26 51 60  
Courriel : fclnet1@free.fr  
Site Internet : foyerculturelloisirs60530.e-monsite.com  
Site Internet section judo jujitsu :  
judojujitsuselfdefensefclneuillyenthelle.e-monsite.com

### ■ LA PETANQUE DU THELLE

Pétanque et jeu provençal  
Président DE SAMPAO GONCALVES Bernardino  
Contact : 16 Rue des Goreaux  
60530 Crouy en Thelle  
Tél : 06 84 63 60 62

### ■ RANDO CLUB DE NEULLY EN THELLE LABEL «PICARDIE EN FORME»

Randonnées, marche douce, très douce et marche  
nordique.  
Président : PERALTA Norbert  
Contact : 20 place Pierre et Marie Curie  
60530 Neuilly-en-Thelle  
Tél : 03 44 26 68 29  
Courriel : randoneuilly@neuf.fr

## SCOLAIRE

### ■ ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES FCPE

Ecoles maternelles et primaires  
Présidente DIETRICH Virginie  
Contact : Boîtes aux lettres aux portes des écoles



- OSSATURES • PLANCHERS
- OUVRAGES D'ART
- VOUSOIRS • DIVERS



[www.industrielledubeton.com](http://www.industrielledubeton.com)  
[commerce@ib-boran.com](mailto:commerce@ib-boran.com)

**Usine 60820 BORAN-SUR-OISE**

**Tél. : 03 44 21 61 00**

**Fax. : 03 44 21 87 48**

## VIE LOCALE

### ■ AMICALE SAPEURS POMPIERS

Contact : Mairie de Neuilly-en-Thelle  
3 av des Cinq Martyres  
60 530 Neuilly-en-Thelle  
Tél : 03 44 26 86 66  
Présidente : DEFONTAINE Soledad

### ■ C.A.T.M

Section Neuilly-en-Thelle ( anciens combattants)  
Président : FREY Claude  
Contact : 8 Bld Lebègue  
60530 Neuilly-en-Thelle  
Tél : 03 44 26 67 11

### ■ SECTION DES AINES

Créer, animer et développer les rencontres  
et les liens d'amitiés entre les personnes âgées.  
Présidente : VAN DE VYVER Marie France  
Contact :  
Mairie de Neuilly-en-Thelle  
Courriel : sectionaines60530@gmail.com  
Site internet :  
section-des-aines-de-neuilly-en-thelle.e-monsite.com

## ENVIRONNEMENT

### ■ J.F.O. Section de Neuilly-en-Thelle

Association des jardins familiaux de l'Oise  
Président : NIDOS Patrick  
Contact : Mairie de Neuilly-en-Thelle  
Tél : 03 44 26 70 83  
Courriel : nidos.patrick@neuf.fr

### ■ ANETHE

Amélioration du cadre de vie, sensibilisation à l'écologie  
et au développement durable  
Président : JACOB Denis  
Contact : 51 rue du Mouthier - 60530 Neuilly-en-Thelle  
Tél : 07 62 14 02 60  
Mail : association@anethe.fr  
Site Internet : www.anethe.fr

## CARITATIF

### ■ LE PETIT PLUS

(aide alimentaire)  
Présidente : LEMAIRE Pierrette  
Contact : 13 Rue Pasteur  
60530 Neuilly-en-Thelle  
Tél : 03 44 26 53 41  
Courriel : marcellemaire@sfr.fr

## DIVERS

### ■ SYNDICAT D'INITIATIVE

Assurer l'information touristique hébergement,  
loisirs, promotion des sites de l'Oise et de la Picardie.  
Salon artisanal, forum des associations.  
Présidente : ROY Monique  
Contact : Mairie de Neuilly-en-Thelle  
Tél /Fax : 03 44 74 97 38

### ■ ASSOCIATION CREA'THELLE

Cours d'art floral  
Présidente : DAVID Estelle  
Contact : 11 Rue Victor Serrin  
60530 Neuilly-en-Thelle  
Tél : 03 44 55 10 68  
Courriel : creathelle@gmail.com



TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS - TERRASSEMENTS  
ASSAINISSEMENTS - VOIRIE - ADDUCTION D'EAU POTABLE

**CENTRE DE BEAUVAIS : ZI N°1 - 10 RUE EMMAUS - 60000 BEAUVAIS**  
**TEL : 03 44 12 19 60 - FAX : 03 44 12 19 69**

# » Calendrier des *Fêtes et Cérémonies*

## OCTOBRE 2014

4 OCTOBRE :

**Théâtre avec la Cie TOUT FOU LE CAMP** (salle des fêtes)

11 ET 12 OCTOBRE :

**Concert CROQUE NOTE** (salle des fêtes)

14 OCTOBRE :

**Séance de cinéma** à 20h30 (salle des fêtes)

## NOVEMBRE 2014

9 NOVEMBRE :

**Contes d'automne** (salle des fêtes)

11 NOVEMBRE :

**Cérémonie «Armistice du 11 Novembre 1918»** à 11h00,

14 NOVEMBRE :

**Séance de cinéma** à 20h30 (salle des fêtes),

16 NOVEMBRE :

**Bourse aux jouets** organisée par les parents d'élèves (salle des fêtes)

30 NOVEMBRE :

**Salon du livre** (salle des fêtes),

29 ET 30 NOVEMBRE :

**Challenge Raymond Roy** organisé par le DOJO Neuillysien (salle Roger Dehaulon).

## DECEMBRE 2014

5 DECEMBRE :

**Cérémonie «Journée Nationale d'Hommage aux Morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de Tunisie»** à 11h00,

6 DECEMBRE :

distribution des colis, personne de 70 ans et plus inscrite sur la liste électorale,

6 DECEMBRE :

Concert de Noël à l'église Saint Denis,

13 DECEMBRE :

**Marché de Noël et ses animations** (Place Tiburce Lefèvre).

## JANVIER 2015

10 JANVIER :

**Vœux du Maire** (Salle Roger Dehaulon),

11 JANVIER :

**Repas des Aînés**, personne de 65 ans et plus inscrite sur la liste électorale (Salle Roger Dehaulon).

### AVIS A NOS AÎNÉS

Comme chaque année, la commune de Neuilly-en-Thelle effectuera la distribution de colis de Noël.

Pour 2014, la distribution aura lieu le samedi 06 décembre à partir de 9 heures.

Soyez donc présents afin d'accueillir les élus de votre Conseil municipal à vos domiciles.

Pour rappel, les colis sont attribués en fonction :

- de l'âge (à partir de 70 ans),
- aux personnes seules ou aux couples dont l'un des deux a l'âge requis.
- sur la base des listes électorales, seul fichier dont dispose la mairie pour avoir les informations nécessaires.

Donc pour les nouveaux arrivants de notre commune, surtout n'oubliez pas de vous inscrire !!

*Votre conseil municipal*



**VOTRE PARTENAIRE POUR TOUS GRANULATS**

TVPI - Remise de Villeneuve - Le Tillet - 60660 CIRES LES MELLO

Tél. : 03 44 27 06 30 - Fax : 03 44 27 06 39

*Aux Gourmandises du Thelle*

**Boulangerie - Pâtisserie - Confiserie - Glaces**

*Decrouy Jean-Marc*

16, rue de Beauvais  
60530 Neuilly-en-Thelle

Tel. 03 44 26 70 20

**NAISSANCES**

**MEZOUAR** Mélyne Alexandra Evelyne  
Lucienne - 17 juillet  
**MASSE** Louis Yannick Julien - 19 juillet  
**MALKI** Selim Sidi Mohamed Halil - 30 juillet  
**JUSTIER** Evann Patrick Alain Pascal - 1<sup>er</sup> août  
**HÉBERT** Jordan Jean-Paul Jean-Pierre - 20 août  
**HUMBERT** Leïa Yvette ElianE - 25 août  
**COLLET** Lila Jacqueline Mireille - 5 septembre  
**POREZ-GRISEUR** Ethan Sébastien Philippe  
25 septembre  
**SABEC** Ophélie Lisa - 25 septembre  
**GIORDANO** Louca Anthony Laurent  
1<sup>er</sup> octobre  
**GAULT** Eléa Marie Alice - 5 octobre  
**ABDON** Nina - 8 octobre  
**GUILBERT--FREITAS CASTRO** Shaina Laly  
9 octobre  
**NEGRIT** Alliyah Alexandrine Juliette  
16 octobre  
**GUEUBLE** Raphaël Jérôme David  
18 octobre

**LEFEBVRE--SA PEREIRA** Kiara Luna Lilou  
21 octobre  
**HURTEL** Grégory Vincent - 26 octobre  
**DUVOCELLE** Pauline Mireille Christiane Hélène  
2 novembre  
**LE FÉVRE** Rachel Bernadette Pierrette  
24 novembre  
**FAUCHE** Sorel - 5 décembre  
**CAVILLON** Mylann Henri - 16 décembre  
**CALDIN** Chloé Marie - 17 décembre

**MARIAGES**

**LONGLUNE** Yvan Jacques et **CARTERON**  
Patricia Marcelle Elise - 10 août  
**RÉMUS** Willy et **PIERRE-JUSTIN** Sarah Michelle  
Monique - 24 août  
**VAZ-CONDUTO** Rogério et  
**ROMERO-VIEITO** Allison Virginie - 31 août  
**BELKALEM** Michel Ameziane et **DUCOIN**  
Monique Mauricette Christiane - 31 août  
**LABASQUE** Frédéric Gérard et  
**PUCHULUTEGUI** Laetitia - 14 septembre  
**SAN JOSE** Grégory Julien et **DOIGNIES** Gaëlle  
Armelle - 28 septembre

**AUZANNEAU** Fabrice Marcel Michel et  
**MONTENACH** Delphine Jacqueline Simone  
28 septembre  
**VOGEL** Cyril Philippe et **CHESNEL** Emmanuelle  
Hélène - 9 novembre  
**SOUDAN** Khaled et **HAMART** Marie-Claude  
Jacqueline Bernadette - 28 décembre

**DÉCÈS**

**DAVID** ép. VARÉ Bernadette Marie-Joseph  
15 août  
**CRAS** vve AVELINE Madeleine Georgette  
Rolande - 19 août  
**LOUKINE** ép. MARCHAL Barbara  
10 septembre  
**SAUGERON** André Léon Charles - 27 octobre  
**DOBIGNY** Jean-Claude Anthime Gaston  
11 novembre  
**MANGIN** Philippe Roger - 7 décembre  
**LACOUR** vve PAUL Simone - 26 décembre  
**ROURE** div. LAFAY Hélène Suzanne  
30 décembre

**NAISSANCES**

**SCHORI** Dymitri Mylan - 7 janvier  
**MIMIFIR** Elia Suzanne - 8 janvier  
**MIMIFIR** Jérémiah Malcolm - 8 janvier  
**GUIGUE** Martin Victor - 9 janvier  
**LAGADEC** Éléna Joëlle Evelyne - 12 janvier  
**NOURY SAID** Lana Chantal Fabienne - 14 janvier  
**GUILLY** Enzo - 18 janvier  
**DOVERGNE** Kessie Véronique Valérie - 29 janvier  
**CAPPELLI** Mylann Michel Jean-Marc - 20 février  
**RABACHE** Alice Nadège Elisabeth - 21 février  
**DEME** Ciré - 17 mars  
**SZOT** Sara - 10 avril  
**NATARIO** Milan Patrice Domingos - 11 avril  
**NATARIO** Victoria Agnès Esther - 11 avril  
**TUPIN** Lana Dominique Marie - 12 avril  
**SZYMANSKI** Théo Gérald Jean-Claude - 23 avril  
**MAURICE** Éva Jocelyne Joëlle - 28 avril  
**BESSA** Liam Kevin - 16 mai  
**PEREIRA POMPIDOU** Julia - 17 mai  
**MISSLER** Ugo - 20 mai  
**LOPES** Lola - 24 mai  
**BASTARD** Marvin Ostone Lionel - 24 mai  
**MACHADO** Enzo Rafael - 3 juin  
**MARTIN** Killian Joachim Stessy Soan - 5 juin

**MONMARTHE** Ylan Idryss Patrice - 30 juin  
**MASSICOT** Maxence Alexis Paul - 3 juillet  
**PELLERIN** Anthony Brice Alexis Gaëtan - 4 juillet  
**BELLEMERE VILLIER** Ugo Mathieu - 6 juillet  
**DJEMADI** Syrine Aïda - 27 juillet  
**LOPHANOR** Christiana Grâce - 30 juillet  
**DIGLÉ** Raphaël - 20 août  
**PANIEGO** Alice Monique Berthe - 23 août  
**WEGEL** Kélya Julie Sonia - 24 août  
**BRUCKMÜLLER** Martin - 30 août  
**VOYNIER** Trystan Richard Jacques - 30 août

**MARIAGES**

**NEVES** Didier et **DAUTREMEPUICH** Alytia  
Etiennette - 14 février  
**RODA** Christophe Claude Wladis et  
**BUTSTRAEN** Gaëlle Catherine Nathalie - 3 mai  
**CHASTAGNOL** Nicolas Marc Gabriel et  
**DAMERVAL** Aurélie Gisèle Mauricette - 17 mai  
**GARNOWSKI** Bogdan et **BEURROIES** Nathalie  
Sylvie - 31 mai  
**CRÉLOT** Jean-Marc Ricardo et  
**DARTIGALONGUE** Sandra - 7 juin  
**THÉBAULT** Jonathan Anthony Vincent et  
**DEJANCOURT** Marion Jeanne Yvette - 14 juin  
**SIRAÇ** Erol Laurent et **ROGERET** Nathalie  
28 juin

**FABRO** Christophe Maurice Léon  
et **STERROZ** Patricia Renée - 5 juillet  
**BARTH** Frédéric Eugène Daniel et **BIGEAU**  
Vanessa - 5 juillet  
**MABYRE** Michaël Jérôme Alain et **TABOUX**  
Chrystelle Annie Micheline - 10 juillet  
**ANSEL** Cédric Basil René et **MACEL** Sabrina  
Béatrice Geneviève Marcelle - 12 juillet  
**ROLDAN** Antonio et **CAMPION** Evelyne Simone  
19 juillet  
**ROZÉ** Pascal et **BESNARD** Evelyne - 9 août  
**GUILLAUME** Jean-Pierre Hugues et  
**RANGANAYAGUY** Sandrine Agnès Caty - 30 août

**DÉCÈS**

**GOSSE** vve CAUX Paulette Julienne - 22 janvier  
**AMARAL CASTELHANO** ép.  
DIAS DO NASCIMENTO Maria Da Conceição  
23 janvier  
**LESIEUX** vve DERVILLÉ Olga Léandre Camille  
28 février  
**ASTIER** vve TROUSSELLE Jeanne Fernande  
4 avril  
**CRESENT** Charlie Thierry - 29 avril  
**MAGRIT** Michel Raymond - 3 mai  
**DESMARS** Robert Paul Armand - 19 juin  
**BUFFA** ép. DEVAUX Marielle Lydia Nathalie  
9 juillet

# Concours des maisons fleuries 2013

Si nous comptons bien, cela fait 12 ans que vous concourez tous pour obtenir la palme d'or de ce concours convoité ; nous vous en félicitons car vous contribuez à l'embellissement de notre ville de Neuilly-en-Thelle et ainsi à sa valorisation. En voici les résultats par catégories :

## • MAISONS avec JARDIN visible de l'extérieur :

- 1<sup>er</sup> Prix : M. et M<sup>me</sup> Chalvet,  
18 avenue des Cinq Martyrs.
- 2<sup>ème</sup> Prix : M. et M<sup>me</sup> Van de Vyver,  
16 rue René Guérin
- 3<sup>ème</sup> Prix : M<sup>me</sup> Paris et M. Carpelli,  
18 rue de Strasbourg
- 4<sup>ème</sup> Prix : M<sup>me</sup> Corinne Bellanger,  
58 boulevard Lebègue

## • MAISONS de VILLE :

- 1<sup>er</sup> Prix : M<sup>me</sup> Marie France Prevost,  
26 rue Viville

## • APPARTEMENTS :

- 1<sup>er</sup> Prix : M<sup>me</sup> Michèle Moisson,  
44 rue de Beauvais

Pour l'année 2014, le soleil était au rendez-vous malgré quelques orages, bienvenue aux nouveaux habitants qui font déjà preuve de beaucoup d'originalité et bravo à tous.

**Guy AUZANNEAU**  
Président du jury

## Liens utiles

- ▶ Le site officiel de la commune de Neuilly-en-Thelle :  
<http://www.neuillyenthelle.fr>
- ▶ Le guide municipal contenant l'ensemble des réponses aux questions courantes que peuvent se poser les habitants de Neuilly, disponible en version papier à l'accueil de la mairie et en ligne avec les anciens numéros des bulletins municipaux.
- ▶ Le Pass'Thelle bus, pour tous les déplacements dans la communauté de communes et les zones proches d'intérêt publique :  
<http://www.oise-mobilite.fr/>
- ▶ Le relais d'assistantes maternelles, géré par la Communauté de Communes du Pays de Thelle :  
<http://www.paysdethelle.fr/>
- ▶ Le Conseil général de l'Oise :  
<http://www.oise.fr> et la MDPH :  
<http://www.mdph.oise.fr>

**POMPES FUNEBRES  
MARBRERIE**



**D'ILE-DE-FRANCE**

**INHUMATIONS - EXHUMATIONS  
CREMATIONS - TRANSPORTS DE CORPS  
FLEURS - MARBRERIE  
CAVEAUX - MONUMENTS**

**109, avenue Jacques Vogt - 95340 PERSAN**  
Face au centre commercial "Les Arcades"

**Tél. : 01 34 70 45 30 - Fax : 01 30 34 60 98**

Habilitation N° 149S 052

Horaires  
Mercredi - Jeudi :  
9h - 12h et de 14h - 18h30  
Vendredi :  
10h - 19h30 Nocturne  
Samedi :  
9h - 18h  
A domicile sur rendez-vous  
le mardi toute la journée

*L'Atelier  
de la Coiffure*

**9, Rue de Paris  
60530 NEUILLY EN THELLE  
Tél. : 03.44.64.10.82**

# 1914

L'Oise se souvient,  
Neuilly-en-Thelle  
se souvient,  
le centenaire de la grande  
guerre 1914-1918  
Une exposition du  
département de l'Oise  
dans la grande guerre.



Photo : Brigitte Salentin

10 Novembre 1917

Mathilde, une infirmière de la Croix Rouge

Du 8 au 12 mai 2014, l'hôtel de ville a accueilli l'exposition des archives départementales sur l'Oise pendant la première Guerre Mondiale.

Ce conflit, interminable boucherie de soldats, fut un long tunnel de fatigue et d'épreuves pour les soldats du front mais aussi pour leurs familles en souffrance.

Une quarantaine de panneaux étaient proposés rappelant la vie

du département et celle de la commune durant ce terrible conflit.

1562 jours de guerre, cette Grande Guerre porte malheureusement bien son nom. Grande par le sang versé, la durée des combats et l'étendue des fronts.

## 1914 la déferlante Allemande :

L'attaque est foudroyante. 800 000 hommes franchissent la frontière belge début Août 1914, les frontières sont forcées, la route de Paris est ouverte. La ruée allemande est arrêtée à Nanteuil-Haudouin. Epuisés par trois semaines de retraite, les soldats français se ruent le 5 septembre sur l'envahisseur, c'est le miracle de la Marne. Le front s'étend sur 300 kms entre Verdun et le Noyonnais.

## 1915 l'enlèvement :

(L'enlèvement et le sacrifice de l'infanterie française avec 350 000 morts). La pire année de la guerre qui devient mondiale. C'est un face à face dans les tranchées car la défense est presque toujours plus forte que l'attaque. Les offensives en

Champagne et dans l'Artois sont de terribles échecs.

## 1916 la guerre d'usure :

Des soldats ; il faut sans cesse des soldats pour combler les vides creusés dans les régiments. Les jeunes dès 19 ans sont appelés au front, les hommes de 40 à 48 ans y sont maintenus.

L'armée française fait appel à ses troupes coloniales, 432 000 soldats coloniaux se trouvent dans les

tranchées. C'est aussi la saignée de Verdun, la bataille de la Somme.

## 1917 la lassitude :

Grave crise de moral dans l'armée, les attaques massives n'ont rien donné et des mutineries éclatent. La vie des civils est rendue intenable par la durée de la guerre et des privations. Les journées de travail durent 12h00 et cela 7 jours sur 7 pour maintenir l'effort de guerre.

## 1918 la victoire des alliés à l'arraché :

Le printemps est terrible sur les positions anglaise et française ; elles craquent mais ne rompent pas. A partir de juillet 240 000 américains arrivent ainsi que des centaines de chars Renault. C'est au tour des allemands de reculer, l'Allemagne perd ses alliés à l'Est et les allemands n'ont plus assez de troupes pour maintenir les fronts. L'armistice est signé le 11 Novembre 1918 à Rethondes.

Au devoir de mémoire s'ajoute aujourd'hui celui de la transmission aux générations futures. Lundi 12 mai nous avons guidé les enfants des écoles à travers cette exposition. Répondant aux nombreuses questions, il leur est difficile d'imaginer la vie il y a cent ans, d'imaginer se replonger dans l'enfer des tranchées. Toutes les questions ont été abordées : la boue, la pluie qui noie tout.

A travers cette exposition nous avons retrouvé le panorama de ces principaux événements et la souffrance des habitants de l'Oise, département coupé en deux par le front.

D'autres moments forts sont prévus, des journées rencontres, et un grand hommage aux poilus pour le 11 novembre avec le soutien de l'association des anciens combattants.

Pascal PIOT  
Guy AUZANEAU





Optic DU thelle

**B. VAN BOXSTAEEL**

\*selon conditions en magasin

à chacun sa **2<sup>ème</sup> PAIRE**  
à partir de 1€ de plus\*

Rue de Beauvais - NEUILLY EN THELLE  
Tél. : 03 44 26 20 30



**NEUILLY-EN-THELLE**